



INS, identitovigilance et secteur libéral

ANS

Septembre 2021



Qu'est ce que l'INS ?

Avant INS

Un usager, plusieurs identités possibles chez les acteurs qui le prennent en charge



Nom : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom : **DUBOIS**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom : **DUBOIS LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina- Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Aujourd'hui

Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : **l'INS**

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

Nom de naissance : LOISEAU

Prénom(s) de naissance : Marina Anne

Date de naissance : 21/01/1980

Sexe : F

Code lieu de naissance : 75056

Cette **INS** provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du **téléservice INSi** intégré au logiciel de gestion de cabinet

Depuis le 1^{er} janvier
2021,
toute donnée de santé
doit être référencée
avec l'INS

Pourquoi un identifiant supplémentaire alors que le numéro de sécurité sociale existe déjà ?

L'Identité Nationale de Santé (INS) n'est pas qu'un simple identifiant : elle est composée d'un identifiant, le matricule INS (NIR / NIA), et de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance) provenant des bases nationales de référence.

Le matricule INS correspond au NIR de la personne. **Le NIR est le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques qui est géré par l'INSEE.** Les personnes en cours d'immatriculation disposent quant à elles d'un numéro identifiant attente (ou NIA) qui se transformera en NIR une fois l'immatriculation terminée.

Point de vigilance

Vous utilisez un numéro de sécurité sociale pour le remboursement des soins. **Ce numéro n'est pas toujours identique au matricule INS. En effet, un même numéro de sécurité sociale peut être utilisé par plusieurs personnes alors que le matricule INS est unique par personne.** Par exemple, un parent, ouvrant droit, et son enfant, ayant-droit, auront le même numéro de sécurité sociale. En revanche, chacun aura son propre matricule INS.

Pourquoi utiliser l'Identité Nationale de Santé (INS) de l'utilisateur ?

Cela permet de disposer d'une identité unique, pérenne et partagée par tous les acteurs de santé pour :

Faciliter les échanges et le
partage de données de santé entre
vous et vos interlocuteurs



Fiabiliser les identités de
vos patients en utilisant
une identité de référence

Alimenter et consulter
facilement le DMP



Gagner du temps en
rattachant plus facilement
un document au bon dossier
patient

Créer directement une
nouvelle identité dans votre
logiciel



Echanger demain avec vos
patients de manière sécurisée
via Mon espace santé

Quel est le lien entre l'identitovigilance et l'Identité Nationale de Santé (INS) ?

Pour pouvoir être utilisée et échangée avec le matricule INS, l'INS doit être « qualifiée ». Pour ce faire, les deux conditions suivantes doivent être réunies :



L'identité du patient doit être vérifiée sur la base d'un **dispositif à haut niveau de confiance** (carte nationale d'identité, passeport,...)*



L'INS doit être récupérée ou vérifiée par le biais du **téléservice INSi**, garantissant ainsi sa **conformité** avec les bases nationales de référence

Le matricule INS ne pourra être échangé que si ces deux conditions sont réunies



Pourquoi est-il important de demander à vos patients de présenter, au moins une fois, une pièce d'identité ?

Il s'agit d'une **condition indispensable** pour pouvoir échanger ou partager des informations sur ce patient avec d'autres professionnels intervenant dans sa prise en charge.

Cette opération vise à permettre l'identification uniforme et fiable du patient, afin de sécuriser son parcours et le traitement informatique de ses données : elle permet notamment d'éviter les doublons ou encore les pertes d'information, qui peuvent s'avérer très préjudiciables pour la prise en charge. Elle permet également de faciliter l'intégration d'un résultat ou d'un avis au dossier du patient. Elle n'a rien à voir avec un contrôle d'identité qui est mené par la force publique.

Il n'est pas obligatoire de réaliser cette action sur l'historique de votre base patient, ni à chaque venue du patient : **il vous suffit de valider l'identité a minima une fois pour les patients que vous suivez.**

Dans le cas où l'identité du patient n'est pas vérifiée, **l'INS ne peut pas être qualifiée. Le matricule INS ne peut donc pas être utilisé** pour échanger entre professionnels de santé et du médico-social. Toutefois, cela n'est, bien évidemment, pas bloquant pour la prise en charge du patient.

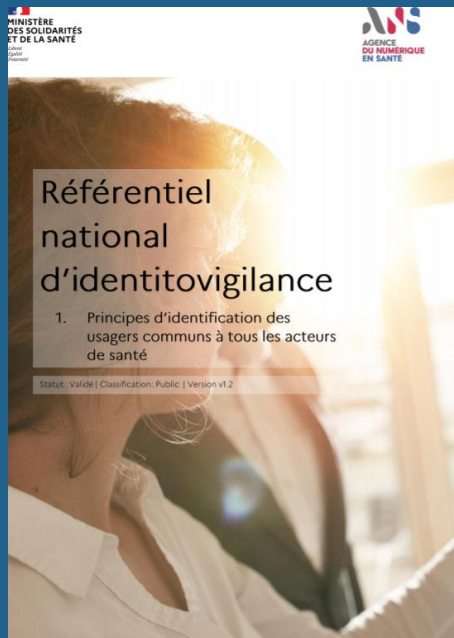
Pour vous aider

Utilisez le kit de communication de l'ANS (affiches et dépliant) pour sensibiliser vos patients



Le CNOM a estimé qu'il n'était pas contraire à la déontologie médicale pour un médecin de demander une pièce d'identité.

Quelles sont les pièces d'identité qui permettent de valider une identité ?



- Pour les usagers français :
 - **Carte nationale d'identité**
 - **Passeport**
- Pour les mineurs qui ne disposent pas de CNl ou passeport :
 - **Livret de famille***
 - **Extrait d'acte de naissance***
- Pour les usagers étrangers :
 - **Passeport ou titre de séjour permanent**
 - **Carte d'identité nationale** (pour les ressortissants de l'UE)

Extrait du référentiel
national d'identitovigilance

Point de vigilance

La carte Vitale ou le permis de conduire ne permettent pas de valider une identité



Pour en savoir plus, je consulte le référentiel national d'identitovigilance en cliquant [ici](#).

Concrètement, comment cela va-t-il se passer dans mon quotidien ?

1. Je récupère l'INS et qualifie l'identité de chacun des patients que je suis à l'occasion d'une de leur venue / prise en charge



- ✓ Si cela n'a encore jamais été fait, je valide l'identité du patient en me basant sur une pièce d'identité à haut degré de confiance : carte d'identité, passeport etc.



- ✓ Je fais appel au téléservice INSi **depuis mon logiciel de gestion de cabinet** et je récupère l'INS du patient (s'il n'en dispose pas déjà d'une).
Je vérifie la cohérence des traits retournés par le téléservice INSi avec les traits apparaissant sur la pièce d'identité fournie : cohérence sur le nom de naissance, le premier prénom, la liste des prénoms de naissance, le sexe, la date de naissance et le lieu de naissance.

2. Je m'assure de l'identification du patient avant chaque envoi ou rangement de données de santé le concernant

La façon de s'assurer de l'identité est à définir par chaque acteur, en fonction de son contexte propre.

Illustration autour d'un cas d'usage (1/3)

Je suis le médecin traitant de Mme Dupont. Mme Dupont me consulte car elle a mal à la tête depuis plusieurs jours.

Nota-bene : les opérations décrites ci-après peuvent également être réalisées par un secrétariat.

1. Mme Dupont se rend à mon cabinet. J'ai un dossier à son nom dans mon logiciel mais je n'ai encore jamais validé son identité ni récupéré son INS :



• Je demande à Mme Dupont **sa pièce d'identité** pour que je puisse **vérifier et valider son identité** dans mon logiciel. Grâce aux affiches que j'ai apposées dans ma salle d'attente, Mme Dupont accepte spontanément de me la présenter.



• J'insère la carte Vitale dans le lecteur pour **appeler le téléservice INSi** et **récupérer l'INS** de Mme Dupont. Je suis, si besoin, le mode opératoire que mon éditeur m'aura communiqué.

Illustration autour d'un cas d'usage (2/3)

2. Mon logiciel me met en évidence les éventuels écarts entre l'identité locale qui pré-existait, et l'identité retournée par le téléservice INSi. J'estime que les différences sont minimales. Je valide le rapatriement de l'INS.



Je constate que :

- Les champs relatifs au matricule INS, au nom de naissance, à la liste des prénoms de naissance, à la date de naissance, au sexe et au lieu de naissance ont été **alimentés avec l'INS**.
- L'identité est désormais au **statut qualifié. Je n'aurai pas besoin de vérifier de nouveau l'identité de Mme Dupont et de faire appel au téléservice INSi lors des prochaines venues de ma patiente.**
- L'identité que j'utilise pour la facturation n'a pas été modifiée. Cela est normal : l'Identité Nationale de Santé me permet simplement de référencer **l'information médicale** mais n'impacte pas les données de facturation.
- Le nom utilisé et le prénom utilisé de Mme Dupont apparaissent dans des champs dédiés que je peux modifier si je le souhaite.

Illustration autour d'un cas d'usage (3/3)

3. La consultation se termine. J'imprime une prescription de biologie médicale pour Mme Dupont. Je constate que l'INS apparaît dessus, ainsi qu'un **datamatrix** (code à barres) contenant l'INS que le laboratoire pourra scanner pour créer directement l'identité de Mme Dupont à partir des traits INS.



J'alimente ensuite **le DMP** avec le compte-rendu de consultation que je viens de réaliser et sur lequel apparaît **l'INS qualifiée**.

4. Quelques jours après, je reçois, via MSSanté, **les résultats de la prise de sang** de Mme Dupont que le laboratoire m'a transmis. Grâce à l'INS contenue sur les résultats transmis et l'INS qualifiée dans mon logiciel, le **travail de rapprochement** entre ce document et le dossier patient de Mme Dupont **est facilité** : je suis sûr que je dépose le document dans le bon dossier !



Le saviez-vous ?

L'appel au téléservice INSi et la vérification des identités de mes patients peuvent être effectués par mon secrétariat (si j'en dispose d'un)

Les notions à maîtriser : les traits d'identité

Avec l'arrivée de l'INS, de nouveaux champs vont venir enrichir votre logiciel, en particulier vos fiches patient

- **Traits relatifs à l'INS :**
 - **Matricule INS** (et son identifiant technique, l'OID) : *champ vide si l'identité ne provient pas d'INSi*
 - **Nom de naissance** (nom de famille)*
 - **1^{er} prénom de naissance***
 - **Prénom(s) de naissance** (liste)
 - **Date de naissance***
 - **Sexe***
 - **Lieu de naissance** (code INSEE)*

** Champ à renseigner obligatoirement pour pouvoir créer une identité.*
- **Traits complémentaires :**
 - **Nom utilisé** (nom porté dans la vie courante)
 - **Prénom utilisé** (prénom porté dans la vie courante)



Point de vigilance

Les traits INS doivent remplacer, dès que possible, les traits locaux : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance.

En effet, **l'INS étant l'identité de référence**, celle-ci doit être priorisée par rapport aux identités locales pré-existantes.

Les notions à maîtriser : les traits d'identité (focus sur la gestion des prénoms)

Prénom(s) de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil facultatif pour la création d'une identité • Provient du téléservice INSi ou d'une saisie locale
1 ^{er} prénom de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil obligatoire pour la création d'une identité • Champ laissé à la main de l'utilisateur (même si l'éditeur peut le pré-remplir à partir de l'INS récupérée). Ne provient pas du téléservice INSi • Champ prévu pour éviter les rejets (liste des prénoms tronquée,...) dans les logiciels en aval et pour signaler les prénoms composés séparés officiellement par des espaces
Prénom utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Prénom porté dans la vie courante, soit l'un des prénom(s) de naissance ou tout autre prénom choisi par l'utilisateur • Recueil facultatif pour la création d'une identité • Champ laissé à la main de l'utilisateur (même si l'éditeur peut le pré-remplir à partir du 1^{er} prénom). Ne provient pas du téléservice INSi • Champ prévu pour la relation soignant-soigné

Les notions à maîtriser : les traits d'identité (focus sur la gestion des noms)

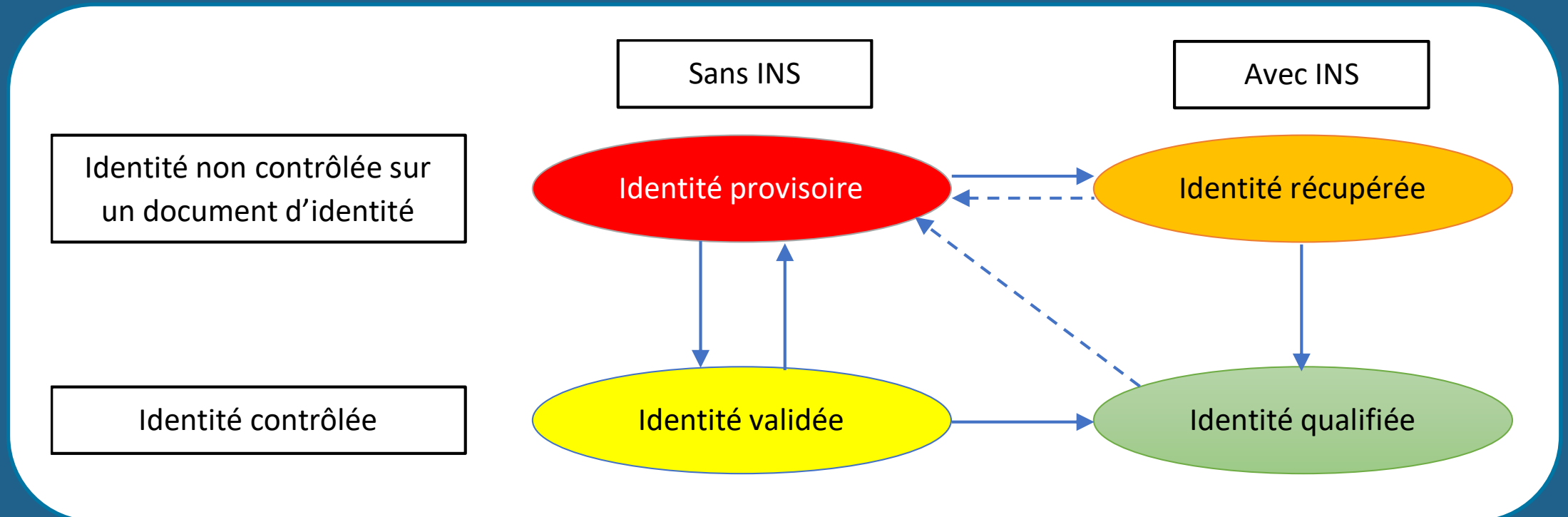
<p>Nom de naissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil obligatoire pour la création d'une identité • Provient du téléservice INSi ou d'une saisie locale (basée, dans la mesure du possible, sur un document d'identité)
<p>Nom utilisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nom porté dans la vie courante, pouvant être similaire au nom de naissance ou au nom d'usage porté sur un document d'identité • Recueil facultatif pour la création d'une identité • Champ laissé à la main de l'utilisateur (même si l'éditeur peut le pré-remplir). Ne provient pas du téléservice INSi • Champ prévu pour la relation soignant-soigné

Mon patient souhaite se faire appeler avec un prénom différent de son prénom de naissance. Cela sera-t-il encore possible avec l'INS ?

- L'arrivée de l'INS ne va pas changer la relation que vous entretenez avec vos patients : **vous pourrez toujours utiliser un prénom (ou un nom) différent du prénom (ou du nom) de naissance lors de vos échanges avec eux** (c'est l'objet des champs nom et prénom utilisés).
- En revanche, il vous faudra renseigner **le prénom utilisé** dans un **champ spécifique** dans votre logiciel, différent du champ « prénoms de naissance » et « 1^{er} prénom de naissance ». De même pour **le nom utilisé** qui devra être renseigné dans un **champ à part**, distinct du champ « nom de naissance ».
- Vous pouvez également demander à votre éditeur qu'il fasse apparaître **le prénom utilisé et/ou le nom utilisé** sur les écrans de votre logiciel et sur les documents de santé (compte-rendu, lettre de liaison,..) que vous éditez (en plus du nom de naissance, 1^{er} prénom de naissance, date de naissance et sexe qui doivent obligatoirement être affichés).



Les notions à maîtriser : les statuts de l'identité



Que faire en cas de discordance entre l'INS retournée par le téléservice INSi et l'identité portée sur la pièce d'identité ?

- Des **écarts** peuvent être constatés entre l'**INS** (retournée par le téléservice INSi) et l'**identité inscrite sur la pièce d'identité** : écart sur le nom de naissance, la liste des prénoms, la date de naissance, le sexe,...
- Ces divergences s'expliquent par le fait que **les bases sources sont différentes** :
 - Le téléservice INSi s'appuie sur **le RNIPP** (répertoire national d'identification des personnes physiques) géré par l'INSEE
 - Les titres d'identité s'appuient sur la base **TES** (fichier des titres électroniques sécurisés) gérée par le Ministère de l'Intérieur.
- Des différences peuvent donc être constatées entre les deux bases (par exemple, au moment du renouvellement d'une pièce d'identité, une erreur de saisie est faite par l'agent de mairie, ce qui peut expliquer les différences constatées).
- Dans ces cas-là, **l'identité présente sur la pièce d'identité prime sur celle retournée par le téléservice INSi.**
- Lorsque l'écart porte sur l'identité retournée par le téléservice INSi, l'utilisateur doit faire une demande de correction auprès de l'INSEE. Communiquez aux patients concernés **le dépliant INSEE** décrivant la démarche à suivre (<https://esante.gouv.fr/securite/identite-nationale-de-sante>) .



Quel est le lien entre l'INS et le DMP ?

- A partir de début 2023, il sera nécessaire de disposer de **l'INS qualifiée** pour pouvoir alimenter **le DMP**.



Quel est le lien entre l'INS et Mon espace santé ?

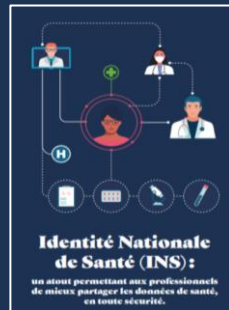
- Le **matricule INS** sera l'identifiant utilisé pour **Mon espace santé**.
- La messagerie usagers* sera construite sous la forme **matricule INS@....**
- Pour en savoir plus sur Mon espace santé, cliquez [ici](#)



Quelles sont les actions que je dois mener pour me préparer à l'INS ?



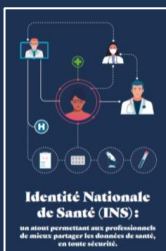
- Contactez **votre éditeur de logiciel de gestion de cabinet**. En effet, c'est à partir de votre logiciel que l'appel au téléservice INSi s'effectuera. N'hésitez pas à demander à votre éditeur de vous fournir **des modes d'emploi / modes opératoires, des démos et des formations**,...afin que vous puissiez voir concrètement comment l'utilisation de l'INS et du téléservice a été prévue par votre éditeur.
- Si vous le souhaitez, pour vous aider, vous pouvez utiliser **le kit de communication** de l'ANS, avec ses affiches et le dépliant à destination des usagers, **pour sensibiliser votre patientèle** à l'INS. Le kit est téléchargeable [ici](#).



Pour aller plus loin

Consultez [ici](#) la liste des éditeurs autorisés à appeler le téléservice INSi

Pour aller plus loin | Les supports à votre disposition



Le dépliant à destination des professionnels libéraux



Une page INS dédiée par profil



La FAQ professionnels libéraux



Les affiches pour informer vos patients



Le RNIV (référentiel national d'identitovigilance)



Le dépliant à destination des patients

Pour aller plus loin | L'INS : un projet complexe qui associe de nombreux acteurs



A produit le référentiel INS et le cadre juridique
 Accompagne le déploiement de l'INS

Pilote le projet

Ministère



Met en oeuvre le téléservice INSi

Utilisateurs finaux



Produit les guides d'intégration
 Accompagne les éditeurs

Editeurs



Développent et déploient la solution compatible INS



Produit des fiches pratiques sur l'identitovigilance et l'INS
 Elaboration du RNIV* par 4 régions

GRADeS

CPAM



Accompagnent le déploiement de l'INS